



**PROJET : CATALYSATION DE LA GESTION DURABLE DES FORETS
SUR LE SITE DES ZONES HUMIDES TRANSFRONTALIERES DES
LACS TELE/TUMBA (LTLT)**



RAPPORT ANNUEL

Par : Gilbert MBATI, Représentant National (RC)

DECEMBRE 2016

I. Contexte et justification du Projet

Le Paysage binational du site des forêts zones humides transfrontalières des Lacs : Télé/Tumba, situé à cheval entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo couvre 126,439 Km². Il est la deuxième zone humide du monde qui joue un rôle essentiel dans le climat et l'hydrologie du Bassin du Congo, ainsi que dans la gestion des points d'eau aussi bien en Afrique que dans le monde. Malheureusement, la diversité et les ressources naturelles de ce Paysage binational sont de plus en plus menacées par :

- Les destructions d'habitat résultant de l'exploitation forestière ;
- Les activités de subsistance non durable ;
- La chasse et la pêche commerciale etc.

Ainsi, donc, la solution proposée à long terme pour protéger la biodiversité et les fonctions écologiques de ce Paysage est, la création d'un réseau d'aires protégées à gérer de manière efficace, adaptive et collaborative en partenariat avec les acteurs Gouvernementaux, non-Gouvernementaux, le secteur privé, ainsi qu'avec les communautés locales et autochtones. Car, les personnes qui vivent dans ce paysage transfrontalier dépendent des ressources naturelles à la fois pour leur consommation personnelle que pour le commerce. Outre les principales menaces ci-dessus mentionnées, il y a également (1) le projet de construction des routes envisagé le long de l'Oubangui, (2) les populations riveraines augmentent la croissance démographique avec les consommateurs des ressources supplémentaires, (3) la surexploitation des ressources tant floristiques, halieutiques que viande de brousse. L'absence de réglementation impliquant les communautés locales et autochtones est justifiée présentement par la mauvaise gouvernance, les capacités insuffisantes et une mauvaise gestion.

Pour qu'une solution durable puisse être réalisée, il faudra : (1) que la Coopération transfrontalière entre la RC et la RDC soit centrée sur une solide stratégie régionale avec une approche légitime légale de protection communautaire, (2) L'approche adoptée doit intégrer les populations locales dans les schémas de gestion durable, (3) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées, les Gouvernements des deux Congo et les communautés locales respectives devront avoir les capacités suffisantes pour gérer les ressources naturelles.

En règle générale, ce projet du paysage binational qui couvre plusieurs domaines d'intervention, contribuera principalement à la gestion durable des forêts zones humides pour promouvoir la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles par le renforcement des réseaux d'aires protégées.

2. Rappel sur les modalités de gestion (Composante République du Congo)

Au niveau de la RC, la responsabilité institutionnelle de la création et de la gestion des Aires protégées incombe à l'Agence Congolaise pour la Faune et les Aires Protégées (l'ACFAP).

Le Pnud est l'Agence d'exécution du projet et les fonds sont décaissés par leurs bureaux de Brazzaville et de Kinshasa. Il a en outre, la mission de :

- La mise en œuvre professionnelle et la livraison des rapports et autres produits ;
- Respecter les règles et réglementations, procédures et directives du Pnud ;
- La gestion et la responsabilité de toute l'administration financière en consultation avec les partenaires d'exécution.

L'Unité de Gestion du Projet est supervisée par un Conseiller Technique aidé d'un responsable financier.

En réalité elle serait basée dans les bureaux de WCS dans le cadre d'un accord de coopération à établir entre le Pnud et WCS (selon le document de projet). Mais, jusqu'ici, le projet a émis pour siège les bureaux du Pnud.

Le Conseiller Technique du projet (CT) est responsable de la réalisation dans les délais de tous les résultats du projet précisément il a pour mission de :

- Superviser et de coordonner la mise en œuvre du projet au niveau opérationnel en élaborant et en assurant l'exécution des plans de travail et des budgets en cohérence avec le cadre logique,
- Faciliter le suivi et l'élaboration de rapports sur les apports et l'obtention des résultats ;
- Approuver les TDR des consultants et des appels d'offres ;
- Coordonner les interventions financées par le FEM/Pnud avec d'autres interventions parallèles ;
- Appuyer les composantes nationales du projet pour s'assurer que la mise en œuvre des activités dans chaque pays est cohérente avec la structure et les objectifs globaux.

Bref, le CT du projet est le canal principal par lequel les leçons tirées dans des projets similaires d'ailleurs, seront diffusées afin d'améliorer les activités du projet.

Le Représentant national (RN) a pour responsabilité de :

- Coordonner la gestion technique de la composante nationale précisément il a mission de :
 - Superviser la mise en œuvre des activités au niveau national et assiste le CT dans l'élaboration des budgets et des plans de travail nationaux dans des formats convenus.
 - S'assure si les processus du projet sont bien intégrés dans la planification annuelle et le fonctionnement du Gouvernement. Aussi, si les réussites sont relayées aux organismes publics.

Le WCS (RC) est le principal partenaire technique du projet binational LTLT précisément pour la composante RC qui travaille en collaboration avec les ONGs et communautés locales et autochtones de la zone de la réserve communautaire de lac-télé et des grands-affluents.

3. Activités de terrain

Il sied de souligner d'abord que le projet du binational Lac Télé –Lac Tumba, compte l'an 1 de son exécution. Ce présent rapport annuel rend compte de l'ensemble des activités réalisées par le **Représentant national** sur la base du plan de travail et budget annuels 2016 approuvés par le Comité technique de Pilotage tenu au mois de novembre 2015 à Brazzaville.

En effet, lancé dès février 2016, le démarrage des activités sur le terrain a, par contre, connu le retard d'un trimestre durant en raison : (1) de la lenteur des procédures administratives de WCS rien que pour la formalité d'approbation du contrat de prestation à parapher avec le Pnud, (2) le processus amorcé des élections référendaire et présidentielle au Congo en début de l'année 2016, justifie également la raison de ce retard. Ayant ainsi, pris conscience du temps perdu, WCS s'est ensuite préoccupé avec dynamisme pour rattraper l'écart du temps perdu vers début avril 2016. En attendant l'évaluation complète en année 1, je puis affirmer que le taux de réussite estimé en ce net moment est largement au-dessus de la moyenne.

Ainsi, le bilan synthèse pour les activités menées par le RN fait état de ce qui suit :

3.1. Mission de terrain dans le Paysage de la Réserve communautaire Lac-Télé.

Elle était exécutée dans la période du 27avril au 14 mai 2016, cette mission avait pour objectif globale de :

- prendre contact avec tous les acteurs de mise en œuvre du Paysage de la RCTL, afin de s'assurer de leur implication effective dans le cadre de la Conservation et la Gestion durable des ressources du Paysage LTLT ;
- prendre connaissance aussi bien des limites de la zone d'intervention de la Composante RC, que des sites où seraient réalisées les activités retenues au PTA pour le Département de la Likouala.

Ainsi, le déroulement de cette mission s'est résumé comme suit :

*Du 28 au 29 avril : prise de contact avec les autorités politico-administratives, sécuritaires et locales y compris le personnel exerçant dans la base de le Réserve communautaire de Lac-Télé ;

*du 30 au 3 mai : prise de contact avec les comités villageois des localités-cibles sur l'axe-nord de la rivière likouala aux herbes, notamment à : Bokatola, Makéngo, Mabongonkoto, Mokéngué ;

*le 4 mai : prise contact avec le Cabinet du Conseil Département qui en l'occurrence a pour mission de gérer les collectivités locales du département de la Likouala ;

*du 5 au 11 mai : descente sur l'axe-sud de la rivière likouala aux herbes particulièrement dans les localités de : Dzéké, Edzama, Kinami, Botongo, Bondéko, Likonda et Bouanela.

* du 12 au 13 : départ sur l'axe nord de la route Epéna-Dongou et

* le 14 mai, débriefing avec la coordination de l'Agence WCS de la Réserve communautaire de lac- Télé à Epéna.

En effet, partout dans toutes ces localités où il y a eu contact avec les communautés locales, j'ai sensibilisé les groupes- cibles sur la raison d'être du projet paysage binational LTLT et sur l'importance de ce paysage tant au plan écologique, socio-économique que culturel pour le bien-être des nationaux, et de l'humanité entière.

Les activités retenues dans le PTA pour cette zone étaient les suivantes :

- L'appui à la promotion de l'apiculture paysanne dans les localités de : Bondéko, Likonda, Makandza et Mabongonkoto ;
- L'aménagement des cours d'eau dans la zone de la Bailly et en amont de la rivière « likouala aux herbes » dans le site des « grands-affluents » dans les rivières mbandza-lingamaba.
- Le renforcement des capacités de la base principale de RCLT à Epéna ;
- Appui aux activités alternatives à Epéna et ses environs (élevage, et culture vivrière)

Au terme de la mission, l'on a identifié le phénomène généralisé des feux de savane qui constitue une des causes principales de la perte de la biodiversité. Dans la zone de la Bailly, les oiseaux migrateurs ont presque perdu leurs nichoirs à cause des feux de brousse.

L'on a été très réjoui l'émergence de plusieurs populations d'hippopotames, un signe positif pour le respect de la législation en la matière. Car, une décennie avant, cette espèce intégralement protégée était devenue rare à cause du braconnage.

3.2. Lancement des travaux d'aménagement des rivières Mbandza et Lingamba (Département de la cuvette)

Ces travaux d'aménagement se situant dans le site Ramsar des « Grands Affluents du Congo » ont connu un retard dans son exécution en raison croit-on de l'éloignement par rapport au site de la Réserve communautaire de Lac-Télé (selon WCS). Toutefois, ils ont été exécutés au mois de septembre 2016.

Ci-dessous des photos en illustration.



Lancement travaux aménagement rivières



Réunion villageoise site des grands affluents



Cours d'eau assaini site de la Bailly likouala aux herbes



Mission de terrain dans le site des grands affluents par le RN



Feu de brousse dévastateur zone RCLT



Destruction des niochirs d'oiseaux par la sécheresse et feux de brousse



Photo de famille avec la brigade éco-garde RCLT(Edéna)



Obstruction des plans d'eau par les végétaux envahissants



L'importance des cours d'eau pour l'économie de la zone



Obstruction des voies d'eau par les rebus de bois morts



Domage écologique par des feux de brousse intentionnels.

3.3. Tenue de la première Réunion du Comité Bi-national de planification et d'exécution du paysage de LTLT.

Organisée par le Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement en collaboration avec le Pnud, USAID, WCS et WWF ,cette session avait connu la participation des Représentants des institutions publiques de la RC et RDC, les partenaires techniques et financiers (wwf, wcs, Pnud/Gef, comifac) ainsi, que les représentants des communautés locales et autochtones, les ONGs et les points focaux Ramsar de la RC et RDC, elle avait pour objectif :

Adopter les règles de fonctionnement du Comité binational de planification et d'exécution du paysage des lacs Télé/Tumba et son mode de financement, en vue de jeter les bases pour les réunions du Comité binational de Supervision et d'Arbitrage ainsi, que du Comité binational de Suivi.

Pour y parvenir, les points débattus à l'ordre du jour étaient les suivants :

Mise en place du bureau composé constitué de :

* Présidente : Mme **Annie KAYIBA MUA MBUYI**, Conseillère du Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable de la RDC.

*Rapporteurs : les points focaux Ramsar

Gilbert MBATI, pour la RC et;
Crispin SEDEKE, pour la RDC.

- Présentation des participants ;
- Deux exposés présentés par :

Mr Felin TWAGIRASHYKA, Conseiller technique principal de la Réserve communautaire du Lac Télé. Son exposé a été focalisé sur le financement de quatre projets et programmes, les réalisations portant sur l'appui aux communautés et à la protection de la biodiversité ainsi qu'aux initiatives transfrontalières.

.Mr. **Laurent NSENGA**, program manager (WWF) dont l'exposé était articulé sur 7 points à savoir :

1. Atouts, opportunités et menaces;
2. Macrozones;
3. Vision;
4. Objectif global;
5. Projets et financements;
6. Principales réalisations
7. Initiatives

- **Examen et adoption du Règlement Intérieur du Comité de Planification et d'Exécution (CBPE)**

Après l'examen du Règlement Intérieur du Comité de Planification et d'Exécution (CBPE), les participants ont faits quelques observations de fond et de forme, avant son adoption.

2.6. Les prochaines étapes – Réunions CBSA.

Le règlement intérieur qui vient d'être adopté est immédiatement en application. Une proposition a été faite pour la mise en place d'une commission qui doit préparer la réunion du CBSA. (Mr Felin de wcs et son homologue de wwf.

3.4. Participation aux enquêtes biologiques sur le paysage Lac Télé.

En effet, ces enquêtes biologiques avaient pour objectifs de :

- Présenter l'état sur la connaissance des ressources du paysage lac-télé ;
- Collecter toutes les informations nécessaires en vue de la mise à jour des sites Ramsar de (1) **la Réserve communautaire de lac-télé** et (2) celui des « **Grands Affluents du Congo** ».
- Identifier les menaces potentielles pesant sur les ressources du paysage lac-télé.

Ceci s'inscrit dans le cadre de la proposition de formulation du site de coopération transfrontalière du paysage des lacs : Télé/Tumba qui est heureusement, une exigence pour l'application des principes de la Convention sur les zones humides dite de Ramsar.

3.4. Participation aux activités portant sur les ateliers ci-après :

(1) Le comité technique de pilotage relatif au projet binational du paysage LTLT (du 3-4 /12/2016). **Objectif** : examen et adoption du PTA et Budget annuels 2017.

(2) La validation des enquêtes biologiques sur le paysage binational LTLT (05/12/2016). **Objectif** : examen et valider l'étude en vue de formuler la proposition de désignation du site Ramsar de coopération transfrontalière (RC-RDC).

(3) La Validation de la stratégie de gestion du paysage binational LTLT (06/12/2016). **Objectif** : examen et adopter la stratégie de gestion du paysage LTLT.

Tous ces documents ont été examinés et adopté sous réserve de la prise en compte des observations formulées par l'ensemble des participants.

Quant à l'examen et l'adoption du plan d'action stratégique, une date ultérieure proche sera retenue pour ce document très essentiel.

Conclusion. En attendant une évaluation complète de l'année 2016 du projet LTLT, je peux rassurer que, les résultats obtenus en cette année¹ sont satisfaisants, malgré le retard consenti dès le lancement du projet. Toutes les précautions sont prises dès fin 2016 de manière à permettre d'amorcer l'année 2, dès début janvier 2017. Toutefois, pour ma part, je déplore le manque d'un équipement nautique pouvant servir au suivi régulier des activités sur le terrain par le Représentant National. Aussi, l'absence de co-financements de la part du Gouvernement et autres partenaires du projet, risquerait de limiter le taux des réussites à enregistrer enfin de compte. Le suivi devra être opérationnel dans tous les sites où se réalisent les activités sans discrimination de la part de l'équipe d'exécution du projet.

Suggestion

La question portant sur le local devant abriter le projet LTLT est primordial en tenant compte non seulement du dynamisme, mais aussi de la cohérence d'une équipe appelée à travailler d'une manière très organisée. Aussi, il sied de rappeler que le réseau hydrographique du paysage LTLT étant très vaste et complexe, il est

nécessaire que le représentant national puisse de plus que être équipé en pirogue motorisée pour lui permettre de faire un suivi régulier à coût onéreux. Car, prétendre réaliser les missions de terrain exclusivement par avion partant de Brazzaville, cela reviendrait aux coûts exorbitants donc non efficient. Nous osons espérer que l'année 2 verra corriger les erreurs de l'année 1.

Fait à Brazzaville, le 20 décembre 2016